



Expéditeur <i>From</i>	Service <i>Department</i>	Tel./Fax/E-mail	Date <i>Date</i>
Marie Noëlle Mayer	SEC TECH	Tel.: +33.(0)4.42.02 35.63 Fax: +33.(0)4 42 02 35 89	30/06/2010
Destinataire <i>Message to</i> TRANSMECA		A l'attention de <i>For the attention of</i> Patrick G'STYR	N° Telefax 04.75.54.64.75
Nombre de pages y compris page de garde <i>Number of pages incl. cover sheet</i>		Si le texte n'est pas complet ou est illisible, veuillez appeler le n° suivant : <i>If the transmission is incomplete or cannot be read, please call:</i>	
1		+33.(0)4 42 02 35 40	

Copie/Copy : LD/BR/FB/VS/MD/MNM

Réf : LOT 6

Objet/Subject : Commande N° 171/2010

Monsieur,

Conformément à votre devis N° J.M-40.05/10.11 nous vous passons commande concernant
- capot déversoir TBC »:

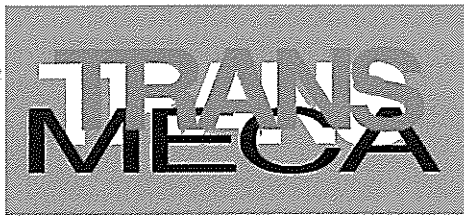
MONTANT TOTAL H.T. 5.966 €

Conditions de paiement: 30 jours fin de mois le 10.

Marie Noelle Mayer

Francisco Bencomo

Luis De La Parte



SOCIETE URBASER

Route du quai minéralier

13.270

FOS SUR MER

A l'Attention de Madame Mayer

CAPOT DEVERSOIR TBC

DEVIS N° JM -40.05 / 10.11



SOCIETE URBASER

Route du quai minéralier

13.270 FOS SUR MER

Bourg Saint Andéol, le 25.05.2010

Concerne dossier : capot déversoir
Objet : Etude et confection
Nouvelle étude avec croquis.

Madame

En réponse à votre demande dont nous vous remercions vivement, nous vous prions de trouver ci-après notre proposition technique pour la réalisation des travaux cités en objet.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chargé d'affaires

Joseph MANCHE

Le Gérant

Patrick G'STYR



PROPOSITION TECHNIQUE

1. DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE

Vous avez sollicité la société Trans- Méca pour l'étude et la confection d' un capot de protection à l'extrémité du convoyeur TBC . Cette demande fut formulée verbalement le 20.05.2010.

Ce capot de dimension longueur 3210 , largeur 2535 , hauteur 1050 sera conçu monobloc et posé sur site en seul ensemble.

Cette construction sera du type « cabanon » de trois faces en tôle de bardage et le toit en tôle couverture de couleur blanc.

La face coté transporteur étant à lanières translucide.

Un traitement de surface de couleur bleu Ral 5013.

.ETUDE . FOURNITURES . CONFECTION . POSE.

Notre croquis représentatif , vous est présenté sur papier, à votre approbation.

Ce capot sera construit en nos ateliers de Bourg St Andéol, et livré à Fos pour montage par notre équipe sur site.

Ce montage assembler par soudage et reposant sur le cadre supérieur de la trémie d' alimentation du BRS.

L' extrémité du convoyeur TBC sera englober dans le capot sur une longueur de 1250. et protéger par les lanières translucide.

2. **A CHARGE DE TRANS MECA.**

La fourniture des aciers du commerce toles et fer plat boulonnerie et traitement de surface.

L outillage nécessaire pour assurer les travaux de montage.

Le personnel apte aux travaux de montage avec outillage.

Le plan de prévention et de sécurité avant ouverture chantier.

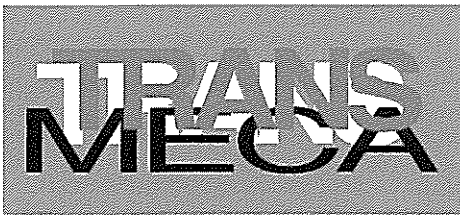
Un plan constructeur du capot , tel que construit, sera remis en fin d'affaire.

3. **A CHARGE DE URBASER**

Acceptation du croquis de principe de confection construction pour établissement et délivrance du Bon pour travaux.

Mise en sécurité de la zone de travail

Arrêt de toutes machines en mouvement par condamnation des alimentations électrique.



Accès a la zone de travail pour montage .et délivrance de badges pour le personnel , autorisation pour véhicule société .
 Energie élec 220vlt
 Controles en cours de montage
 Receptions en fin de travaux

4. Etendue des travaux

Pour cette prestation nous avons prévu les approvisionnements, la confection , la livraison , le montage, le traitement de surface.

5. Planning des travaux

- Suivant les observations de nos fournisseurs d'aciers ,nous pourrions être livrés sous un délais de 2 jours.
- Pour la confection des ensembles métalliques il faudra estimé deux semaines.
- Pose sur site Fos
- Tous travaux non prévus à notre offre feront l'objet. d' une demande d'autorisation de travaux.

6. Affectation du personnel

L'affectation, en personnel sera, monteurs chaudronniers et fonction des urgences si nécessaires et des délais que vous voudrez bien nous communiquer.

PROPOSITION FINANCIERE

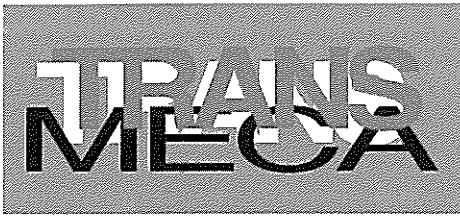
Montant Total forfaitaire H.T.....5966 €

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Paiement par traite acceptée dès réception de la facture
- Délai de règlement : 30 jours date de facturation

8. VALIDITE DE L'OFFRE

La présente offre est valable pour une durée de 30 jours à partir de la date de la présente proposition. Passé ce délai, la présente offre ne nous engage plus, à moins que nous ne la renouvelions explicitement et par écrit, pour une nouvelle période, réserve faite de notre droit d'y apporter les ajustements éventuels ou modifications que nous estimerions nécessaires, notamment en terme de prix et de délais.



9. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des prestations vendues par notre société est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le client, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite.

10. RESPONSABILITE

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus de supporter d'autres frais que ceux mis à notre charge à raison des présentes ou de nos propositions techniques ou commerciales, et notamment notre responsabilité ne pourra pas être engagée pour tout dommage indirect ou immatériel.

11. RENONCIATION

Le fait pour une partie de ne pas insister pour que l'autre partie exécute l'une de ses obligations, ne constituera pas pour autant une renonciation de cette partie à une clause ou à un droit quelconque, et n'affecte en rien son droit d'en demander l'entière exécution ultérieurement.

12. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige ou différent qui pourrait naître entre elles à l'occasion de la présente offre ou du contrat pouvant en découler.

Tous les litiges relatifs au présent contrat, et qui ne sauraient être résolus préalablement par un arrangement à l'amiable entre les parties, sont de convention expresse de la seule compétence du Tribunal de Commerce d'AUBENAS.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre société.

Le Chargé d'affaires
Joseph MANCHE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Manche', is written over the printed name of Joseph MANCHE.

Le gérant
Patrick G'STYR

